

**Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale**  
**A.A.T.L. – D.M.S.**  
**Monsieur P. CRAHAY**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

/Réf : AVL/KD/SBK-3.1/s.508  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Parc Josaphat. Reconstruction de la laiterie.  
**Avis préalable** (*Dossier traité par M. H. Vanderlinden*)

En sa séance du 5 octobre 2011, la CRMS a examiné la dernière version du projet de construction d'une nouvelle laiterie dans le parc Josaphat. Elle émet les **remarques** suivantes.

### **La Pergola**

Par rapport au projet qui avait fait l'objet des remarques émises le 25 mai 2011, la proposition actuelle présente une alternative pour la sécurisation de la Pergola. Plutôt que d'être recouverte du même revêtement en métal déployé que la laiterie, celle-ci serait protégée par des grilles rétractables placées à l'extérieur, inspirées du modèle de celles qui équipent déjà l'intérieur. Ce parti permettrait de conserver à ce bâtiment une expression propre et distincte de celle de la laiterie, ce que justifie sa typologie. **Toutefois, le détail de fixation des grilles semble très fragile et gagnerait à être davantage étudié.**

### **La laiterie**

Le projet de laiterie demeure quant à lui inchangé par rapport au précédent. Des documents complémentaires ont toutefois été fournis concernant :

- un schéma de fixation et de mise en œuvre du bardage en métal déployé sur les façades du pavillon,
- des schémas de fonctionnement et des explications sur les relations du pavillon avec le site,
- l'aménagement des abords :
  - le platane situé devant la laiterie serait conservé ;
  - un écran d'ifs serait rétabli derrière la sculpture ;
  - un mobilier urbain totalement différent de celui du parc serait ajouté.

***Après un nouvel examen du dossier, la CRMS émet des remarques sur le parti architectural retenu par l'auteur de projet (construction légère avec façades en panneaux de bois bardées de grilles en métal déployé) qui semble fragile et peu approprié au contexte particulier d'un pavillon de jardin convivial, destiné accueillir le public et à renforcer le contrôle social.***

Depuis qu'elle a connaissance du projet, la CRMS émet des doutes sur l'utilisation du métal déployé. Certes, les grilles peuvent être constituées de mailles de tailles variables, comme le montrent les échantillons joints au dossier. Elles peuvent aussi être réalisées en métaux différents, présentant des teintes variées. Cependant, plus les mailles seront serrées et résistantes pour répondre à l'objectif de sécurité, plus la laiterie apparaîtra comme un volume blindé, ce qui cadre mal avec l'ambition d'en faire un lieu attractif.

Par ailleurs, la Commission doit constater que le détail de mise en œuvre des éléments de métal déployé (fixes ou coulissants) fourni en complément du dossier ne fait que souligner la fragilité de ce matériau pourtant choisi pour sa résistance aux actes de vandalisme :

- Le fait que les grillages soient placés à 30 cm de parois pleines en bois constitue une invitation aux tags et aux effets graphiques. Par rapport à n'importe quelle autre paroi, le dispositif prévu présentera toutefois une réelle difficulté de gestion : les tags seront impossibles à nettoyer.
- Le vide ménagé entre les parois et les grilles se remplira de feuilles, de matières végétales et de déchets, ce qui ne facilitera pas la bonne conservation des panneaux en bois et nécessitera un entretien compliqué.
- Le dispositif de fixation des grilles aux parois légères et l'assemblage des grilles entre elles (en particulier à l'articulation avec le sol) ne présente absolument pas la robustesse attendue. Si le parc Josaphat fait l'objet d'actes de vandalisme, ce matériau ne semble pas adéquat. Il est vrai que le métal déployé est utilisé comme enveloppe extérieure de certaines constructions. Mais le bâtiment cité en référence par l'auteur de projet et ceux publiés récemment sont implantés dans des contextes totalement différents de celui du parc Josaphat : le NAI à Rotterdam est entouré d'eau (donc inaccessible) tandis que le MAXXI (musée d'Art contemporain de Rome) est situé en face d'une caserne de Carabinieri.

### **Aménagement des abords de la laiterie**

En dehors du maintien de l'arbre à proximité de la laiterie et de l'élagage des ifs proches de la sculpture, cet aspect n'a pas été revu dans le sens d'une adaptation du projet aux tracés paysagers et aux cheminements, comme demandé par la CRMS. Au contraire, le dessin sinueux des allées est simplement remplacé par des dégagements orthogonaux conduisant aux entrées de l'horéca. En dépit du fait que le parc et son mobilier viennent d'être restaurés de manière homogène, un nouveau mobilier urbain en pierre est proposé à proximité de la laiterie, dans l'intention de marquer davantage l'emprise du bâtiment dans le site et de particulariser l'espace. La CRMS ne peut marquer son accord sur ce parti : la laiterie est le complément du parc classé et, à ce titre, il ne s'agit pas d'en faire un lieu « à part » mais de l'insérer harmonieusement dans le programme et les tracés d'une des belles promenades de Bruxelles. S'il s'avère indispensable d'augmenter le nombre de bancs à proximité de la laiterie, on veillera à utiliser les modèles de bancs existants.

Les nouveaux dégagements proposés doivent également intégrer les caractéristiques du site classé – en particulier pour ce qui concerne la modification des tracés vers les accès (p.e. entrée de la salle polyvalente) – et composer avec les revêtements de sol existants (que deviennent les pavés existants ? Où s'arrêtent-ils ?). Une sorte d'enclos est prévu à proximité de la cuisine : s'agit-il d'un emplacement pour les poubelles ? Comment ces poubelles seront-elles gérées ?

### **Conclusion**

***Pour conclure, la CRMS estime qu'il n'est pas raisonnable de continuer à travailler sur une piste qui pose des problèmes à la fois sur le plan de la sécurité, sur le plan technique et sur celui de l'entretien. Par conséquent, elle demande d'abandonner l'enveloppe en métal déployé pour la laiterie. Par ailleurs, elle demande de revoir l'aménagement des abords de ce nouveau pavillon en tenant compte des remarques formulées ci-dessus. Pour ce qui concerne la sécurisation de la Pergola, elle en approuve le principe mais demande de poursuivre les recherches sur la robustesse du dispositif.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.C. : - Madame Cécile JODOGNE, Bourgmestre f.f.  
- Commune de Schaerbeek, Service d'urbanisme et d'environnement, Place Colignon, 1030 Bruxelles  
- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY